

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°01 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil académique plénier du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ La lettre de cadrage de la nouvelle offre de formation

Sous réserve des modifications suivantes :

- Dernier alinéa du 3.1 : « ..., les mentions de Master devront être dirigées par des enseignants - chercheurs titulaires du grade **corps** de professeur des universités ou, à défaut... »
- Premier alinéa du 2.2 : « ..., l'approche par compétences (APC) n'est plus une obligation pour les équipes pédagogiques* . » => **ajout de l'astérisque avec une note en bas de page : « Hors IUT »**
- Deuxième alinéa du 3.1 : suppression de la préposition répétée « de »

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 26

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 3

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : lettre de cadrage susmentionnée

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°02 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le règlement du concours photo « L'UPVD, ici et ailleurs » – Édition 2025–2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 26

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : règlement du concours photo susmentionné

CPI : Direction de la communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°03 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les tarifs de la boutique UPVD des produits proposés à la vente.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : tarifs susmentionnés

CPI : Direction de la communication / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°04 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 19 septembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil de l'institut franco catalan transfrontalier du 22 septembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le diplôme inter universitaire (DIU) 2nd degré : entrée dans le métier de professeur de collège et de lycée au titre de l'année universitaire 2025-2026.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : dossier DIU susmentionné

CPI : DFCU/ UFR LSH / UFR SEE / IFCT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°05 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°16 du 06 juin 2025 relative aux tarifs des formations du CUEF au titre de l'année 2025/2026 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 21 octobre 2025,

Article 1^{er} : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité : la mise à jour des tarifs des formations du CUEF au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Article 2 : La délibération susvisée du 6 juin 2025 est abrogée.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : tarifs susmentionnés

CPI : SULCC / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°06 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/25-10 n°14 du 25 octobre 2024 relative à la convention de subvention accordée par l'Etat et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités dans le cadre du projet d'intérêt général « Les cordées de la réussite » au titre de l'année 2024/2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le renouvellement de la convention de subvention 2025 Cordées UPVD avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : convention susmentionnée

CPI : DFCU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°07 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/15-12 n°27 du 15 décembre 2023 relative à la création du diplôme d'université (DU) RETROFIT – véhicules électriques : parcours automobile – parcours bateau ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 14 octobre 2025 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **le renouvellement du diplôme d'université (DU) RETROFIT – véhicules électriques pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 30	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFCU / UFR SEE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19


univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°08 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°09 du 31 janvier 2025 relative à la fiche mission des tuteurs académiques de l'alternance à compter de l'année universitaire 2024/2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les modalités de déclaration et de paiement du suivi des alternants (tutorat) pour l'année universitaire 2024-2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Modalités susmentionnées

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/24-10 n°09 du 24 octobre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 21 octobre 2025 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des conventions recherche suivantes examinées par la commission recherche du conseil académique du 21 octobre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions recherche suivantes :**

N°	1157 bis
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Nicolas ROBIN
Gestionnaire	UPVD
Financier	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et BRGM
Montant (HT)	70 000
Partenaires	BRGM
Date de début	01/10/2025
Durée	36 mois
Objet	Convention de collaboration de recherche dans le cadre de la thèse intitulée "Impact de l'érosion événementielle sur l'évolution à moyen terme du littoral" - projet IE2L - cofinancé Région Emergence

N°	1181
UR	CRESEM
Responsable scientifique	Cecilia CLAEYS
Gestionnaire	UPVD
Financier	ADEME
Montant (HT)	95 475,44
Partenaires	ADEME
Date de début	15/9/2025
Durée	42 mois
Objet	Convention de financement Projet EETE4M Éthiques Environnementales en Tension dans les Transitions vers les Énergies et les Mobilités décarbonées en Moyennes Montagnes Méditerranéennes

N°	1176
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Raphaël CERTAIN
Gestionnaire	UPVD
Financier	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Montant (HT)	100 000
Partenaires	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
Date de début	date de signature
Durée	60 mois
Objet	Convention de recherche et développement partagés relative au suivi post-travaux du démantèlement des ouvrages maritimes de l'embouchure du Bourdigou (Torreilles)

N°	1174
UR	IHPE
Responsable scientifique	Benjamin GOURBAL
Gestionnaire	UPVD
Financier	Université de Toulouse
Montant (HT)	120 000
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2025
Durée	36 mois
Objet	Convention de reversement Convention de reversement du financement de la thèse de Cyril GUILLEMOT dans le cadre du projet Ecole Universitaire de Recherche "TULIP"

N°	1180
UR	IEEM CREM
Responsable scientifique	Philippe Lenfant
Gestionnaire	UPVD
Financier	CD66
Montant (HT)	135 000
Partenaires	CD66
Date de début	date de signature
Durée	36 mois

Objet	Convention d'opération CPER INTERFREE - acquisition d'un navire d'intervention
-------	--

N°	1180
UR	IEEM CREM
Responsable scientifique	Philippe LENFANT
Gestionnaire	UPVD
Financier	Préfecture de région Occitanie
Montant (HT)	341 000
Partenaires	
Date de début	1/1/2025
Durée	36 mois
Objet	Arrêté de subvention au titre du PITE - Plan Littoral 21 - acquisition d'un navire d'intervention CPER

N°	1178
UR	IHPE
Responsable scientifique	Christoph GRUNAU
Gestionnaire	UPVD
Financier	ANR
Montant (HT)	440 607
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2025
Durée	48 mois
Objet	Subvention / Recherche Acte attributif - Projet DriveOutSchisto

N°	1179
UR	CRIOBE
Responsable scientifique	Claudia POGOREUTZ
Gestionnaire	UPVD
Financier	ANR
Montant (HT)	452 348,58
Partenaires	ANR
Date de début	1/10/2025
Durée	48 mois
Objet	Subvention / Recherche Acte attributif - Projet CECIL



Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 30
Membres présents ou représentés : 23
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 4 novembre 2025

Le Président,



van ANGUET

PJ : conventions, arrêtés et décisions attributives d'aides susmentionnées

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD